

## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, WURTZ YVES a donné pouvoir à OSSWALD NICOLE.

Secrétaire de séance : HILSEBEIN SARAH

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 17 JUIN 2024

### DM40/2024 – LOCATION D'UN LOCAL

M. le Maire expose que l'ancienne école maternelle est désormais vide de toute activité. Il y a lieu dans les prochains mois de déterminer ce que devra devenir ce bâtiment, le transformer en conséquence. Cela ne pourra se faire sans avoir auparavant demandé les financements utiles et nécessaires en lien avec les possibilités financières de la commune. Pour autant, M. le Maire exprime le fait que de laisser ce bâtiment vide n'est pas souhaitable.

Il informe le conseil de la demande de deux ostéopathes en recherche de locaux.

Il propose donc au conseil de louer une classe de l'ancienne école maternelle en l'état et accepté comme telle pour une période d'un an.

C'est une activité nouvelle sur la commune qui permet de plus de laisser une activité dans celui-ci.

Il s'agit pour le Conseil municipal :

- De fixer le loyer à 680 € mensuel ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le bail en pièce jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix Pour, décide :

- De fixer le loyer à 680 € mensuel ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le bail en pièce jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 24 juin 2024  
Le Maire, Alexandre LORENTZ

